

Objectif BAFA !



Prenez le temps de lire attentivement ce dossier si vous souhaitez vous inscrire au Pass' BAFA 2019.

Les organisateurs :

Services municipaux :

Jeunesse

Mairie principale – 1 place de la Libération

Tel : 01 42 31 83 50

jeunesse@chatillon92.fr

Éducation

79, rue Pierre Sépard

Tel : 01 58 07 15 36

education.cdl@chatillon92.fr

Sports

35, avenue Clément Perrière

Tel : 01 46 56 62 50

Suivi administratif et organisationnel :

BIJ (Bureau Information Jeunesse) – Impasse Samson –

Contacts : Cécilia DE ALMEIDA et Francine M'BASSE

Tél : 01 42 31 83 50 / 01 42 31 83 51

bij@chatillon92.fr

Présentation

La formule « Pass BAFA » proposée par la Ville de Châtillon s'inscrit dans le cursus de formation « Bafa » composé de trois parties.

Dans ce cadre, une formation générale sera dispensée, complétée par quatre jours d'immersion sur les accueils de loisirs de la ville.

La ville participe au coût de la formation à hauteur de 65 %.

15 participants qui remplissent les conditions de participation, seront sélectionnés sur leur motivation.

Les conditions de participation

- ✓ Avoir **entre 17 et 25 ans** au premier jour du stage et **être domicilié à Châtillon**
- ✓ Remplir et déposer la **fiche de candidature (page 6) jusqu'au vendredi 15 mars 2019** - 18 heures – au BIJ (Impasse Samson).
- ✓ Participer à l'**entretien de sélection** qui se déroulera **le samedi 30 mars 2019** en faisant preuve d'une motivation réelle et sincère pour suivre ce stage et devenir animateur
- ✓ Avoir renseigné le dossier d'inscription final et fournit toutes les pièces nécessaires au plus tard le **vendredi 5 avril 2019 – 18 heures**
- ✓ Avoir la charte d'engagement ci-après et pour les mineurs, l'autorisation parentale


Candidature : jusqu'au 15 mars 2019

Date limite de dépôt des fiches de candidature (page 6) au :

BIJ (Bureau Information Jeunesse) :

Mairie principale – 1 place de la Libération – entrée du public par l'Impasse Samson :

Tel 01 42 31 83 50 ou 01 42 31 83 51

 *Toute fiche de candidature déposée au-delà des dates limites et/ou incomplète ne sera pas traitée.*

L'entretien de motivation : le 30 mars 2019

Préparation de l'entretien de motivation : Informez-vous ! Les candidats seront sélectionnés sur leur connaissance du BAFA, de la formule proposée par Châtillon, du métier d'animateur (trice) mais aussi sur leur motivation.

Réfléchissez aux raisons qui vous motivent à passer le BAFA, et à choisir cette formule en structurant vos idées par points d'importance pour que vos propos soient clairs, faciles à comprendre, à la fois détaillés sans être trop longs.

Arrivez en avance, préparé et positif, dans une tenue vestimentaire adaptée. Faites attention à votre vocabulaire, posture, regard... ils seront aussi signes de votre dynamisme, de votre sérieux et de votre motivation.

L'absence à l'entretien de motivation exclura le candidat.

Une réponse sera donnée aux candidats le lundi 1^{er} avril 2019, par téléphone pour donner suite à la formation.

Mise à disposition des dossiers d'inscription au BIJ.

La formation générale

- ✓ **8 jours en internat du mardi 23 avril au mardi 30 avril 2019**, pendant les vacances scolaires de printemps, animés par des formateurs. Le transport aller/retour se fera en car et sera pris en charge par la ville.
- ✓ après 1 jour de repos le dimanche 28 avril, suivront **4 jours en externat à Châtillon : les 29 et 30 avril, 2 et 3 mai 2019** où vous serez en situation d'observation et d'animation dans une structure d'accueil de loisirs de la ville. Cette partie fera l'objet d'une évaluation basée entre autre sur votre implication, votre assiduité et votre ponctualité.

Le stage pratique

Les structures d'animation de la ville de Châtillon peuvent vous proposer des places en stage pratique non rémunérés. Cela dépendra du nombre de places disponibles, de votre motivation et de votre implication tout au long de votre formation. Pour cela, **il vous appartiendra de contacter les responsables de structure.**

Les 14 jours de stage pratique se dérouleront en juillet ou août sur les temps d'accueil de loisirs.



Il est important que vous ayez les disponibilités suffisantes sur ces périodes.

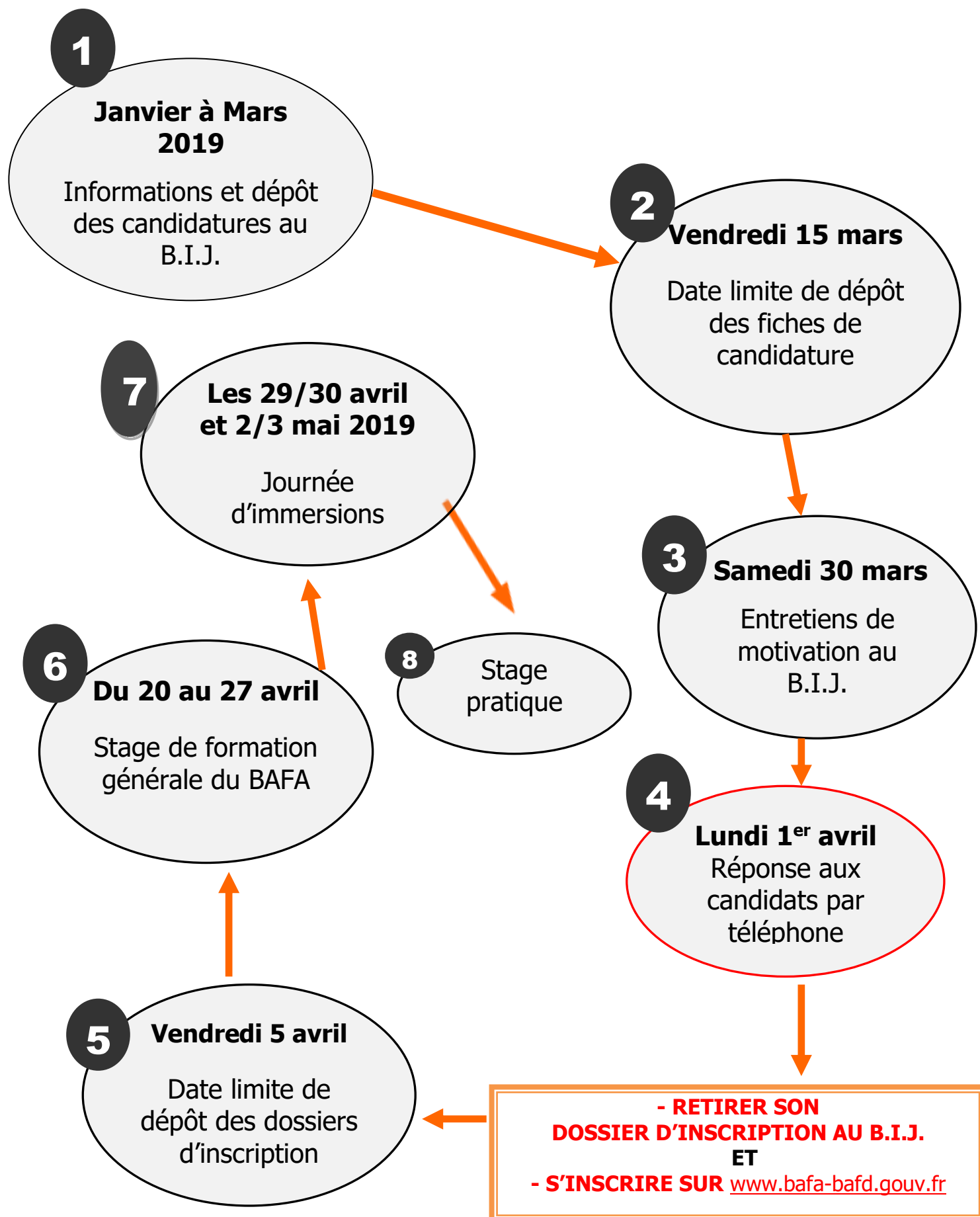
Le stage de perfectionnement

Pour terminer votre BAFA, vous devrez effectuer un stage d'approfondissement de 6 jours ou de qualification de 8 jours avec l'organisme de votre choix. Celui-ci reste entièrement à votre charge.



Pour être diplômé BAFA et ainsi être rémunéré en qualité d'animateur diplômé, il convient d'attendre de recevoir par courrier votre diplôme.

Rappel des échéances en 2018



FICHE DE CANDIDATURE PASS BAFA 2018

A remettre au Bureau Information Jeunesse (impasse Samson, près de l'Hôtel de Ville) avant le 15 mars 2019- 18 h

NOM :PRENOM :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Pièces à fournir obligatoirement :

Cette fiche de candidature remplie
La photocopie de la carte d'identité
Un justificatif de domicile
La charte d'engagement (page 8)
L'autorisation parentale pour les mineurs (page 9)

Présentation (études, centres d'intérêt...)

Motivation :

Mes expériences d'accueil collectif ou de babysitting :

Avis du Jury					
Accepté		En attente		Refusé	

Charte d'engagement

Nom :

Prénom :

Par mon inscription, je m'engage à suivre la formation « Pass BAFA 2019» et donc à participer dans leur intégralité:

- à la formation générale en internat encadrée par les formateurs, du samedi 20 avril au samedi 27 avril
- aux journées d'immersion du 29 avril au 3 mai 2019

J'ai pris connaissance des conditions d'organisation et je suis informé(e) que l'évaluation portera sur l'ensemble de la durée de la formation.

Mes disponibilités sont suffisantes pour effectuer, le cas échéant, mon stage pratique durant l'été 2019 sur une des structures enfance et jeunesse de la ville.

Signature du candidat,
précédée de la mention
« lu et approuvé » :

AUTORISATION PARENTALE (Pass BAFA 2018) POUR LES CANDIDATS MINEURS:

(*) Je soussigné père, mère, tuteur.....
autorise mon fils/ ma fille (*).....

1) A suivre la formation générale en internat organisée par le service Jeunesse et l'IFAC du samedi 20 Avril au samedi 27 avril 2019, ainsi qu'aux journées d'immersion en externat les 29,30 avril et les 2,3 mai 2019.

2) A bénéficier du transport en car pris en charge par la ville de Châtillon pour l'aller et le retour.

3) Dans le cas où l'heure de retour prévue pour le 27 avril serait avancée, à rentrer seul.

4) Autorise le responsable de la formation à faire soigner mon fils/fille (*) et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions des médecins.

5) D'autre part, je m'engage à rembourser à l'organisateur tous les frais médicaux et annexes qui auraient été avancés pour mon enfant.

Fait à....., en date du

Signature des parents ou tuteur légal
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

(*) Rayer les mentions inutiles